



Un vidéo projecteur interactif pour les CM1

De plus en plus utilisé dans l'enseignement et intégré dans les programmes scolaires, le numérique est devenu un outil incontournable dans l'éducation des enfants.

Pour permettre l'accès des élèves éragniens à cette technologie, la Ville a doté l'école d'une classe dite « mobile » et d'un vidéo projecteur interactif (VPI) à la rentrée dernière. Une première pour la commune, qui poursuit ses investissements dans le but d'équiper tous les établissements scolaires. Cette année, quatre écoles pourront bénéficier d'un vidéo projecteur interactif dont une classe de CM1 de l'école du Bois. Capable de détecter le mouvement d'un stylet sur n'importe quelle surface de projection en la transformant en surface réactive, le VPI

possède des atouts indéniables : celui de favoriser l'interactivité entre professeur et élèves mais aussi de familiariser les enfants à l'environnement informatique et à l'utilisation des outils numériques. Si cet outil suscite souvent la curiosité et l'intérêt des enfants, il rend aussi les enseignements plus ludiques car l'attention de tous se porte sur un point central et non plus sur différents manuels. Le VPI offre également la possibilité de développer le travail collectif : découverte et déplacement sur des cartes, visionnage d'image ou de schéma.

L'objectif est de déployer d'ici 2018 l'installation de ce matériel dans toutes les classes de CM1 et CM2 des écoles de la Ville.

Fêtons Noël

La Ville offre un spectacle à tous les élèves des classes élémentaires à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette année, le cirque s'invite sur la scène de la Salle Victor Jara le 1^{er}, 2 et 6 décembre. Les enfants feront la connaissance de Michel, un petit garçon de 7 ans qui écrit sa lettre au Père Noël. Pendant près d'une heure jongleries, équilibre, illusions et effet spéciaux viendront émerveiller les yeux des petits Éragniens.

Vacances scolaires 2016 / 2017 - Zone C

Le départ en vacances a lieu après la classe, le reprise des cours le matin des jours indiqués

Vacances de la Toussaint
Du 19 octobre
au 3 novembre 2016

Vacances de Noël
Du 17 décembre 2016
au 3 janvier 2017

Vacances d'hiver
Du 4 au 20 février 2017

Vacances de printemps
Du 1^{er} au 18 avril 2017

Vacances d'été
À partir
du 8 juillet 2017

Contacts

École Le Bois élémentaire

Direction : Mme Certain
01 30 37 23 42

Accueils périscolaires :
01 30 37 38 34

Responsable Éducatif Ville :
07 85 79 09 70

Annabelle Vicente,

adjointe au Maire chargée de l'Éducation et de la Petite Enfance, reçoit en semaine sur rendez-vous au 01 34 48 35 03.

Alain Gaudissabois,

conseiller municipal délégué chargé des affaires scolaires au 01 34 48 35 62.

Maison de la Challe

Place de la Challe

Tél. : 01 34 48 51 89
Fax. : 01 34 48 35 51

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h15
Mercredi et samedi : 8h30 - 12 heures

Direction de l'Éducation

Tél. : 01 34 48 35 60

Département Vie Scolaire

Tél. : 01 34 48 35 62

Département Enfance et Centre de Loisirs

Tél. : 01 34 48 35 58

Département des Régies

Tél. : 01 34 48 35 53 - 01 34 48 35 54

Bonne Rentrée scolaire 2016 / 2017

École Le Bois élémentaire

64 ter rue de Pierrelaye



Madame,
Monsieur,
chers parents et enfants,

L'heure de la rentrée a sonné. Les vacances sont désormais derrière nous. J'espère qu'elles auront été reposantes pour chacun d'entre vous. Pour les services de la Ville, cette période estivale aura été l'occasion de procéder au nettoyage des groupes scolaires et d'engager les quelques travaux de réfection indispensables.

Vous l'avez sans doute constaté, vous avez entre les mains un tout nouveau document dans lequel vous trouverez les actualités d'ordre général mais aussi les informations spécifiques à l'école de votre enfant. Pour autant, le guide de l'éducation perdure. Vous pourrez le récupérer à la Maison de la Challe et reste consultable via le site Internet de la Ville eragny.fr. Cette année encore, la Ville accompagnera les écoles dans leur projet, dont les classes transplantées que nous avons relancées l'an dernier.

Vous le savez, le principal changement de cette rentrée concerne l'arrêt contraint des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Désormais, toutes les écoles auront les mêmes horaires d'entrée et de sortie de classe. Les activités post-scolaires débiteront dès 15 h 45, avec deux modes d'accueil : loisirs ou étude surveillée. Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une information continue auprès de la communauté éducative durant l'année scolaire 2015/2016. Dès aujourd'hui, vous pouvez inscrire votre enfant dans ces accueils auprès des animateurs ou référents éducatifs villes. Puisqu'il s'agit d'une nouveauté, une période d'expérimentation et d'ajustements sera nécessaire. Pour cela, nous restons naturellement à votre écoute.

L'éducation des jeunes Éragniens demeure une préoccupation majeure de l'équipe municipale de la majorité.

Très bonne rentrée à tous.

Thibault Humbert
Maire d'Éragny-sur-Oise



Annabelle Vicente
Adjointe au maire chargée
de l'Éducation et de la Petite Enfance



Alain Gaudissabois
Conseiller municipal délégué chargé
des affaires scolaires



Nouveaux horaires et activités périscolaires

Comme annoncé dans le courant de l'année scolaire précédente, de nouveaux horaires d'entrées et de sorties des classes sont mis en place. Les jours et horaires d'écoles sont dorénavant les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45 et les mercredis de 8 h 30 à 11 h 30. Pour répondre aux besoins des familles qui n'ont pas les mêmes horaires que leurs enfants, des temps d'accueils périscolaires sont proposés. Les enfants sont reçus tous les matins, du lundi au vendredi, de 7 heures à 8 h 20 et le soir de 15 h 45 à 19 heures dans leurs écoles.

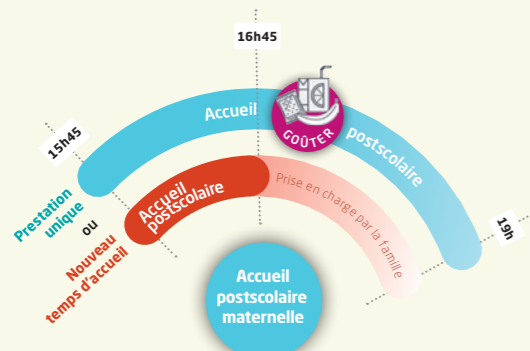
Dès aujourd'hui, une nouvelle prestation propose une prise en charge d'une heure à partir de 15 h 45 en accueil périscolaire. Une tarification au quotient familial (tarif unique de 0,45 € à 0,85 €) est appliquée. La Ville prend en charge entre 74 et 84 % du coût de ce nouveau service.

Les familles souhaitant laisser leur enfant à l'étude surveillée (pour les élémentaires) ou en accueil périscolaire jusqu'à 19 heures seront facturées au forfait (même tarif qu'en 2015/2016 malgré les 45 minutes supplémentaires).

L'inscription se fait directement auprès du responsable d'accueil périscolaire de l'école de votre enfant.

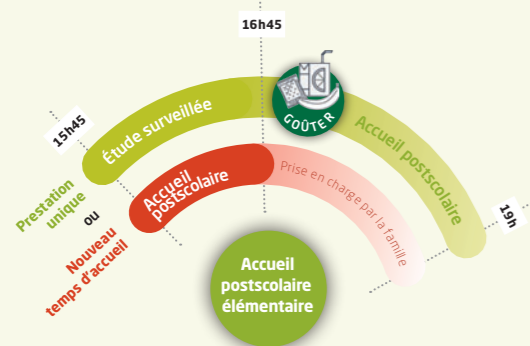
Dans une optique d'amélioration constante du service rendu, une réflexion est menée quant à l'opportunité de mettre en œuvre des préinscriptions pour l'ensemble de ces activités, à l'identique de ce qui est pratiqué depuis bientôt deux ans dans les Centres de Loisirs.

Vous serez informés dans le courant du premier trimestre de cette nouvelle année scolaire des nouvelles modalités d'inscription.



Prestation unique ou Nouveau temps d'accueil

- 3 h 15 d'accueil
- Les enfants peuvent être récupérés dès 16 h 45 jusqu'à 19 h
- Tarif forfaitaire journalier (même tarif que de janvier à juin 2016)
- 1 heure d'accueil
- Les enfants peuvent être récupérés jusqu'à 16 h 45
- Tarif unique de 0,45 € à 0,85 €



Prestation unique ou Nouveau temps d'accueil

- 3 h 15 d'accueil
- Les enfants peuvent être récupérés dès 16 h 45 jusqu'à 19 h
- Tarif forfaitaire journalier (même tarif que de janvier à juin 2016)
- 1 heure d'accueil
- Les enfants peuvent être récupérés jusqu'à 16 h 45
- Tarif unique de 0,45 € à 0,85 €

Les ateliers scolaires : la nouveauté de la rentrée

Cette année, la ville offre la possibilité aux enseignants d'organiser des ateliers thématiques sur le temps scolaire. Issus des associations locales ou des services communaux, des intervenants travailleront avec chaque professeur volontaire sur un projet de classe. Au programme : musique, sports, arts plastiques, sciences... pourront ainsi, dans des périodes de six à huit semaines, faire partie des activités pratiquées par les enfants à l'école.

Les enseignants disposent depuis juin dernier de la liste des associations et services intégrés à ce projet : Artefact (art du cirque), le Théâtre du Cristal (sensibilisation aux handicaps), le Théâtre de l'Usine (théâtres et marionnettes), le CAM



(danse, musique, chant et instruments, éveil musical), Terre colorée (céramiques), Les Arts des Villes, les Arts des Champs (art plastique), Les Savants fous (sciences), Dojo club d'Éragny (Judo), langues étrangères,

sports (éducateurs sportifs du département des sports), la ludothèque La Souris verte, la bibliothèque Albert Camus et le Fab Lab. Les enseignants qui le souhaitent pourront affiner ou confirmer leur choix lors du

Forum Culture organisé à leur attention le 27 septembre prochain. Cette rencontre sera également l'occasion de présenter l'intégralité de l'offre culturelle proposée par la Ville aux établissements scolaires.



Modalité de mise en place du service minimum d'accueil (SMA)

Un service minimum d'accueil en cas de mouvement social des fonctionnaires de l'Éducation nationale a été mis en place chaque fois que nécessaire depuis la rentrée de septembre

2014/2015. Les modalités d'organisation sont précisées sur le site de la Ville en fonction des événements et par voie d'affichage à l'entrée des écoles. Il est toutefois utile de garder en mé-

moire que le SMA ne peut être applicable par les services communaux que si l'enseignement est interrompu du fait d'une grève d'un enseignant. Dans le cas d'une grève interprofessionnelle nationale concernant les agents communaux, le SMA ne peut donc pas être mis en place. Il serait considéré comme

une entrave au droit de grève, et par conséquent illégal. En cas de grève du personnel communal, la mairie doit respecter les taux d'encadrement règlementaires dans les accueils visant à garantir la sécurité des enfants. En fonction du nombre de gréviste, il est donc décidé de fermer ou de maintenir les services.

Une Charte pour les études surveillées

Afin de disposer d'une définition unique, d'encadrer le contenu et d'éclaircir les modalités de participation aux études surveillées, la Ville mettra en place une charte spécifique dès le premier trimestre de cette année scolaire. Ce document sera mis à disposition des directeurs d'écoles, des encadrants, des parents d'élèves ou de toute personne souhaitant connaître le fonctionnement et les principes régissant ce temps. La charte sera également consultable sur le site Internet de la Ville, eragny.fr.

Adhérez à la Caisse des Écoles

La Caisse des Écoles est un organisme qui soutient des projets pédagogiques et éducatifs dans les écoles, propose des manifestations ludiques, fêtes, spectacle de Noël des maternelles... Elle organise également chaque année le prix du P'tit Éragnien et offre un dictionnaire à chaque élève qui entre en 6^e. L'adhésion à la Caisse des Écoles est libre. Toute personne peut, si elle le souhaite, réaliser un don sans montant

minimum lors de la campagne qui a lieu en début d'année civile. Les adhérents volontaires peuvent également rentrer au conseil d'administration qui se renouvelle tous les trois ans. Le prochain événement aura lieu le 19 novembre prochain à la Salle des Calandres pour le Bal des Années 80. Venez participer en famille à cette soirée dansante où divertissement et bonne humeur seront au rendez-vous.

Objectif découverte : les classes transplantées se poursuivent

Relancées durant l'année scolaire 2014-2015, les classes transplantées ont connu un vrai succès. Au total, près de trois cent cinquante enfants ont pu y participer et s'enrichir ainsi d'une expérience nouvelle, en dehors de sa classe, de son école. Ce bilan positif a conduit la Ville à poursuivre cette démarche en renouvelant l'enveloppe de 19 000 € mise à disposition des classes élémentaires pour cette nouvelle année scolaire. Les projets seront remis par les enseignants à la Direction de l'Éducation d'ici la mi-octobre pour validation.

